

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1028 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1028

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Est acceptée, pour compter du 20 novembre 1961, la démission de son emploi offerte par Mme Lariau (Paule, Simone) secrétaire-dactylographe auxiliaire en service aux Contributions directes. Mme Lariau (Paule, Simone), qui réunira au 20 novembre 1961, 7 ans 3 mois et 7 jours de services effectifs aura droit : — à une indemnité compensatrice de congé payé non pris égale à 33 jours de salaire ; — et à l'indemnité prévue par l'article 27 de l'arrêté n° 1033 du 23 juillet 1955.